

Votre téléphone est désormais mieux protégé

En cas de vol, de nouvelles mesures permettent de le rendre totalement inutilisable.

www.mobilevole-mobilebloque.fr







En cas de vol

Déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de **désactiver votre ligne**

Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI)

(à relever dès à présent en tapant sur votre téléphone *#06# ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui **bloquera l'utilisation du téléphone**.

> Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile.

www.interieur.gouv.fr







SG/DICOM